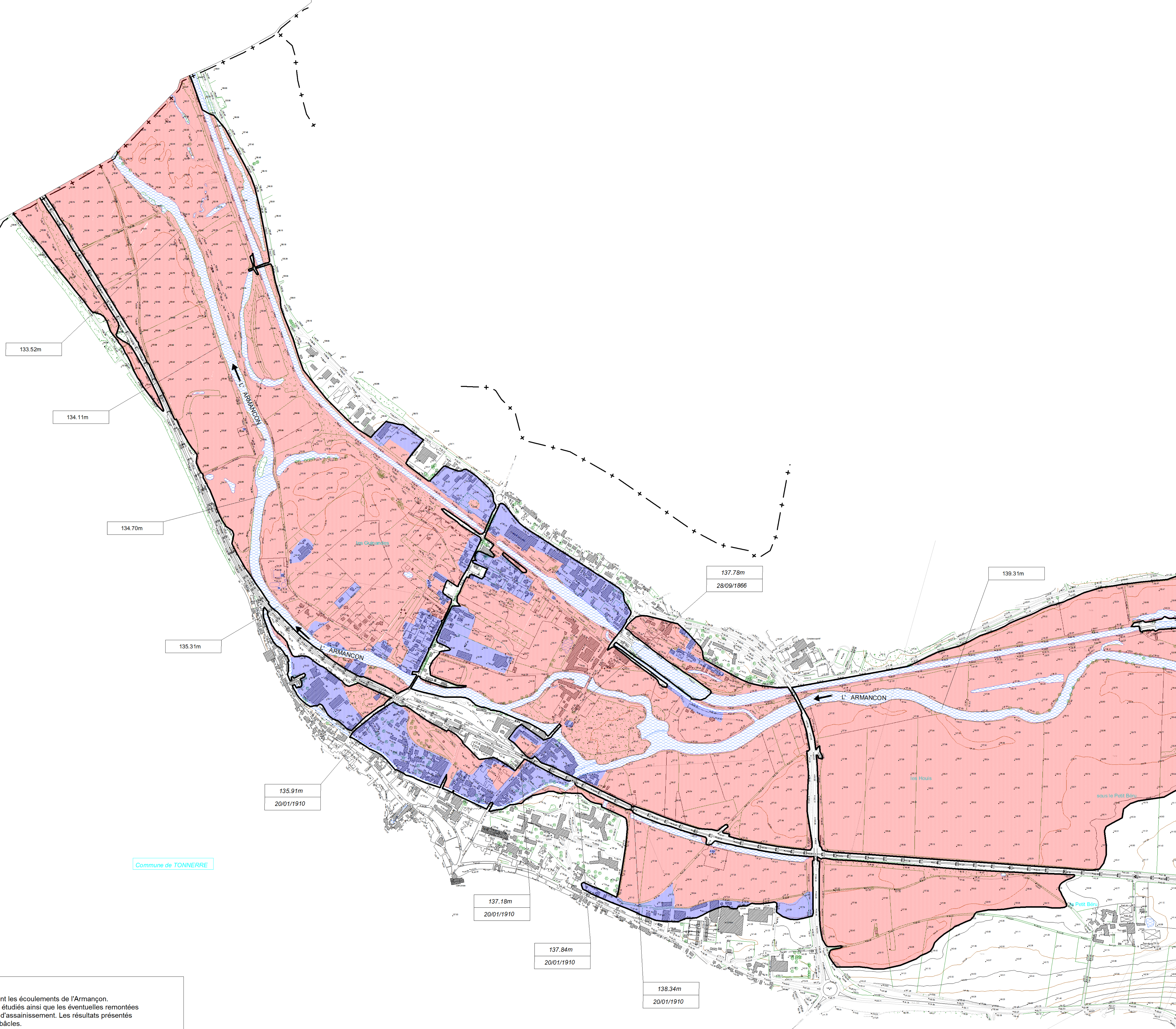
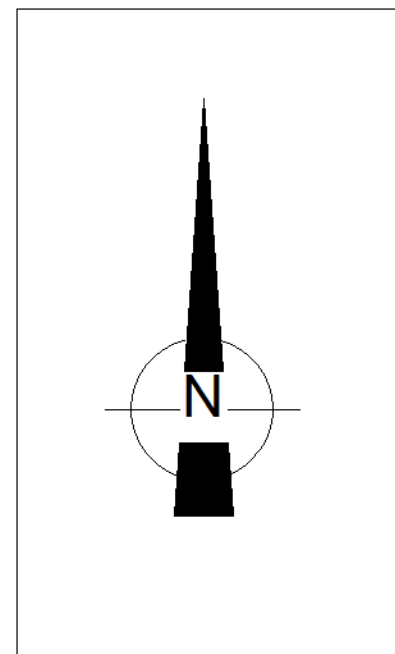




Remarque
Les secteurs inondés cartographiés concernent les écoulements de l'Armançon.
Les autres cours d'eau et drains n'ont pas été étudiés ainsi que les éventuelles remontées de nappe et les débordements liés au réseau d'assainissement. Les résultats présentés ne prennent pas en compte la formation d'embâcles.

LEGENDE

- Limite de la zone inondable pour les plus hautes eaux connues (PHEC)
- +— Limite communale
- ▨ Cours d'eau, Canal, Plan d'eau
- Zone bleue: zones urbanisées soumises à un aléa non fort
- Zone rouge: zones urbanisées soumises à un aléa fort, et zones naturelles ou agricoles soumises à un aléa faible, moyen ou fort

LAISSES DE CRUES

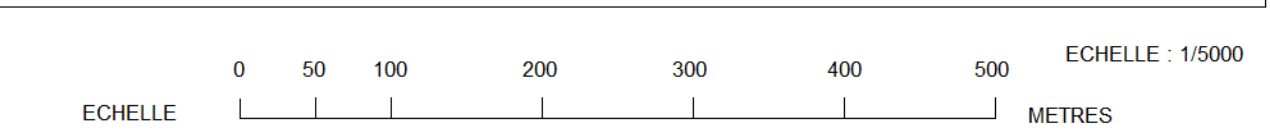
138.34m	Cote NGF des plus hautes eaux connues (PHEC)
20/01/1910	Date de l'évènement

COTES INTERPOLEES

139.31m	Cote déduite des laisses de crues des PHEC
---------	--

AUXERRE, le 18 SEP 2012
Le Préfet

D	juin 2012	QUATRIEME DIFFUSION Modifications après enquête publique	
C	mars 2010	TROISIEME DIFFUSION	
B	juin 2008	DEUXIEME DIFFUSION	
A	sept 2004	PREMIERE DIFFUSION	



PLAN DE PREVENTION
DES RISQUES
D'INONDATION

ETUDE HYDRAULIQUE

Plan de Zonage
Commune de TONNERRE